



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



# **SOMMAIRE**

<b><i>Présentation</i></b>	<b><i>p... 2</i></b>
<b><i>Introduction</i></b>	<b><i>p... 3</i></b>
<b>Cadre légal de la réforme</b>	<b>p... 3</b>
<b>Contexte géographique et sociologique de Saint Paul de Varces</b>	<b>p... 4</b>
<b>Contexte éducatif de Saint Paul de Varces</b>	<b>p... 5</b>
<b><i>Le Projet Educatif de Territoire</i></b>	<b><i>p... 6</i></b>
<b>Qu'est ce qu'un PEDT ?</b>	<b>p... 6</b>
<b>Les partenaires du PEDT</b>	<b>p... 7</b>
<b>Les enjeux éducatifs</b>	<b>p... 7</b>
<b>Le pilotage du PEDT</b>	<b>p... 10</b>
<b>L'organisation structurelle</b>	<b>p... 12</b>
<b>Les actions conduites par la ville pendant le temps scolaire</b>	<b>p... 13</b>
<b>La nouvelle organisation des horaires de la semaine</b>	<b>p... 15</b>
<b>Les différents temps de la journée de l'enfant</b>	<b>p... 16</b>
<b>Les ressources matérielles</b>	<b>p... 17</b>
<b>Les ressources humaines</b>	<b>p... 18</b>
<b>Les parcours éducatifs</b>	<b>p... 18</b>
<b>La politique tarifaire</b>	<b>p... 26</b>
<b>La communication</b>	<b>p... 27</b>
<b>L'évaluation du PEDT</b>	<b>p... 27</b>
<b><i>Remerciements</i></b>	<b><i>p... 28</i></b>
<b><i>Annexe</i></b>	

## Contexte

- **Historique et valeurs**

La commune de Saint-Paul de Varces développe depuis de nombreuses années une politique éducative de qualité qui s'intègre pleinement dans une démarche de recherche en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Cette volonté de toujours répondre aux besoins repérés par la communauté éducative, et ce souci permanent d'y apporter une réponse concertée, partagée et affirmée, s'inscrit précisément dans une détermination d'ériger l'éducation comme une priorité absolue.

Cette démarche a abouti à la signature et à l'élaboration d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la commune de Saint-Paul de Varces, représentée par son Maire, pour la période 2015 / 2018.

La commune de Saint-Paul de Varces a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours par dérogation à compter de septembre 2018. En effet, l'organisation du temps d'enseignement est, depuis la loi de 2013, fondée sur des semaines de 4 jours et demi. Sur la commune de Saint-Paul de Varces, l'équipe municipale avait fait le choix de proposer les jeudis après-midi de nombreuses activités sportives et culturelles, en lien avec les associations du territoire. Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, les communes peuvent faire le choix de revenir à la semaine de 4 jours, par dérogation au cadre général. L'équipe municipale avait alors fait le choix prudent de maintenir la semaine à 4,5 jours, le temps de prendre en cours d'année une décision en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants pour les rentrées scolaires à venir. Pour cela, les élus ont organisé une consultation des parents des élèves du 11 décembre 2017 au 15 janvier 2018, afin de **permettre à chaque famille de donner son avis sur les rythmes scolaires et le bien-être de leurs enfants**. A l'issue de cette consultation, 64.3% des familles qui se sont exprimées ont répondu être favorables au retour à la semaine de 4 jours.

L'élaboration de ce PEDT s'inscrit donc dans la continuité du travail commun entre l'école, les parents, le tissu associatif culturel, sportif et éducatif. Il va permettre la création de véritables parcours éducatifs cohérents et de qualité pour tous les enfants scolarisés sur le territoire de Saint-Paul de Varces.

## **Dans les faits :**

- Favoriser la mise en œuvre de projets éducatifs partagés
- 24 heures hebdomadaires d'enseignement
- 4 journées par semaines (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- Pause méridienne : minimum 1 heure 30
- 1 journée de repos (mercredi)

## **Contexte géographique et sociologique de Saint-Paul de Varcès**

Saint-Paul de Varcès est située à une quinzaine de kilomètres, au Sud Est de la capitale des Alpes : Grenoble. Petit bourg de 2240 habitants étendu aux allures semi-rurales, la commune dépend de la plaine de Varcès et se trouve blottie à l'arrière de l'amphithéâtre qui occupe le fond de la vallée encaissée du Lavanchon.

Depuis le 1 janvier 2004, Saint-Paul de Varcès a intégré, tout comme ses trois voisines communales (Varcès, Vif, Le Gua), la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (la Métro).

C'est un village à taille humaine qui bénéficie d'un tissu culturel, sportif et associatif diversifié, bien ancré dans le paysage des Saint-Pognards.

## **Le contexte éducatif de Saint-Paul de Varcès**

La commune de Saint-Paul de Varcès fait partie des collectivités ayant été à l'avant-garde des politiques éducatives contractualisées : signature du Contrat Temps Libre (2005) devenu par la suite Contrat Enfance Jeunesse (2008) puis renouvellement en CEJ 2 en 2012 et 2015.

Ces dispositifs ont servi de support à l'élaboration du Projet Educatif Territorial.

Un état des lieux précis a été réalisé dès l'année 2005, renforcé par la suite, qui a permis d'avoir une « photo » des ressources, des points d'appui mais aussi des enjeux nouveaux à construire sur le territoire communal.

Qu'il s'agisse du temps périscolaire ou extrascolaire, du soutien en direction des projets

d'écoles, de la gestion du bâti qui contribue à un environnement sécurisé, des projets associatifs des clubs, le village peut aujourd'hui s'appuyer sur une ossature construite au fur et à mesure du temps.

Par le biais de son Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la commune dispose d'un service Enfance Jeunesse regroupant trois structures d'accueil : un **multi-accueil « les mini-loulous »** (de 3 mois à 4 ans), un Accueil de Loisirs Sans Hébergement **l'Oxalis** (3/11 ans) et un **Local des Jeunes** (11/17 ans) déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette organisation permet de promouvoir un ensemble de propositions concrètes.

L'ALSH Oxalis et l'ensemble des associations culturelles et sportives sont des structures qui s'inscrivent dans cette dynamique d'ouverture.

Ces partenaires sont des points d'appui favorisant l'émergence d'une politique éducative ambitieuse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

## Le Projet Educatif de Territoire

### Qu'est ce qu'un PEDT ?

Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'Education (*Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n° 12 du 21 mars 2013*) est « un outil qui formalise la démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Cette démarche doit permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le **Projet Educatif Territorial** formalise donc l'engagement des différents partenaires à agir dans une perspective d'éducation partagée à travers la déclinaison d'enjeux éducatifs communs.

Il s'agit de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur le territoire pendant l'ensemble des temps de vie des enfants.

**Le PEDT de Saint-Paul de Varcès** s'adresse aux enfants scolarisés sur le groupe scolaire « **Les Epis d'Or** ».

Il fixe pour une durée de 3 ans les axes prioritaires de la communauté éducative, leurs déclinaisons opérationnelles ainsi que les moyens de leur évaluation.

Il a été co-construit par l'ensemble de la communauté éducative concernée par sa mise en œuvre : élus, services municipaux, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, enseignants, délégués de parents d'élèves, représentants du monde associatif, représentants des structures petite enfance et enfance.

Son élaboration a fait l'objet de plusieurs phases de concertation, notamment en comités de pilotage sur le plan mercredi, qui en ont fixé les grandes lignes.

- **Les partenaires du PEDT**

Le partenariat local est dynamique, engagé et s'intègre dans une contribution commune pour favoriser l'épanouissement des enfants.

A coté de la commune, chef de file du PEDT, on trouve deux niveaux de partenariat :

- **Le niveau institutionnel et financier**, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), l'Education Nationale, la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole (la Métro), le Conseil Départemental de l'Isère.
- **Le niveau opérationnel** avec les partenaires associatifs que sont l'ensemble des associations sportives et culturelles, les services de la commune, les établissements culturels, l'ALSH Oxalis, l'école « les épis d'or », les parents d'élèves, les intervenants extérieurs.

**Cette relation de travail, d'échange et de co-construction a été facilitée par la pratique des comités de pilotage ouverts aux partenaires.**

### **Les enjeux éducatifs**

Dans le respect de la réforme sur la refondation de l'école, afin de renforcer la **réussite scolaire des élèves, de contribuer à l'égalité des chances et d'assurer la cohérence éducative**, les services ont listé les enjeux éducatifs issus des différentes phases de la concertation.

Les différentes concertations ont permis d'identifier de grands axes éducatifs :

- **Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous**

*- en assurant la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs*

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures

périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...).

La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes).

*- en renforçant la communication avec les parents et favorisant les échanges avec les autres acteurs de l'éducation*

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative.

*- en favorisant la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles*

Les investissements récents ou prévus pour permettre à l'école de bénéficier de connexions internet de qualité améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles. Ils permettent la mutation vers l'école numérique.

- **Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement**

*- en favorisant l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous*

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficulté.

*- en confortant une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant*

L'offre éducative sera de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de

l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

*- en poursuivant la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants*

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être.

- **Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux**

*- en développant l'apprentissage à la vie citoyenne et en éduquant les enfants à l'environnement et au développement durable*

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

*- en développant les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations*

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

- **Favoriser l'égalité entre tous les enfants de tout horizon dans un lieu neutre et bienveillant**

*-en développant une politique tarifaire accessible à tous*

Cela se traduit par une grille tarifaire établie par les partenaires du pôle jeunesse et les élus et votée en conseil municipal.

### ***Le pilotage du PEDT***

Le comité de pilotage a pour objectif d'orienter et de suivre la mise en œuvre du PEDT. Il doit permettre à chaque acteur associé de faire part de ses priorités, de ses observations et de ses préoccupations.

Le comité de pilotage a pour mission de :

- Alimenter la réflexion et le débat sur les actions à promouvoir ou sur l'analyse du bilan des actions conduites,
- Favoriser le développement des coopérations entre les différentes institutions et entre les différents acteurs locaux,
- Permettre d'évaluer régulièrement la mise en œuvre du PEDT.

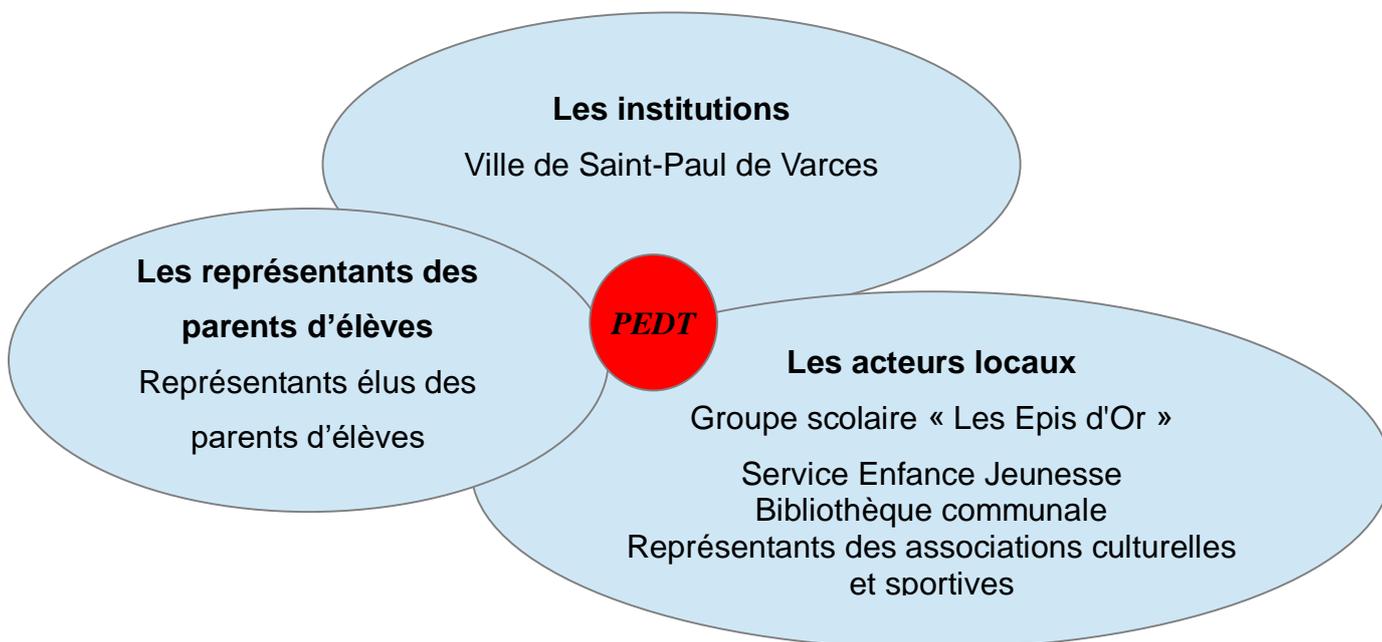
Le comité de pilotage, constitué lors de la mise en place de la réforme et l'élaboration du présent PEDT, évoluera pour devenir l'instance de référence sur les rythmes scolaires.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

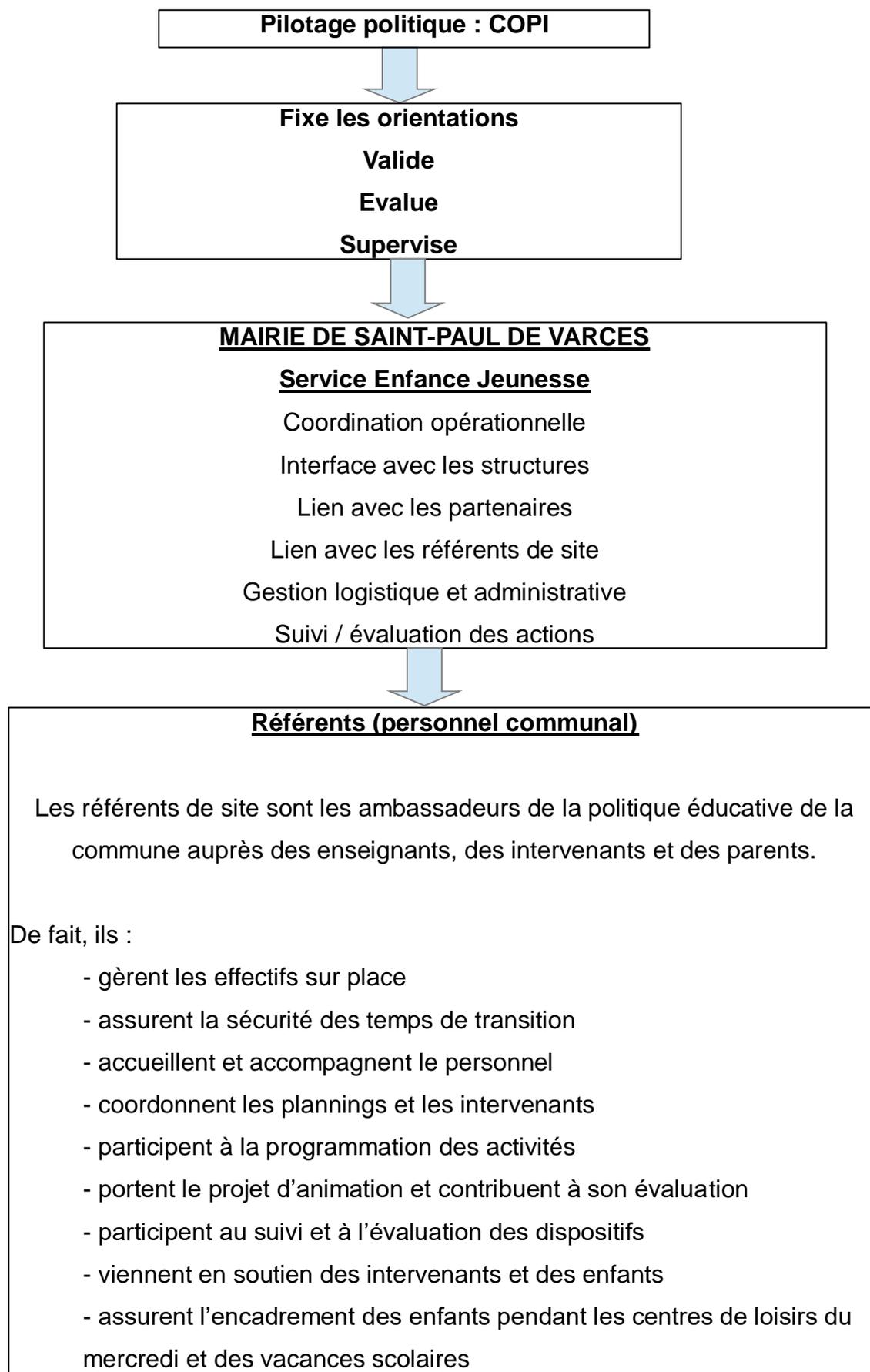
- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements,
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune,
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles,
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Le Comité de pilotage se réunira deux fois par an ou plus en cas de nécessité.

### Composition du comité de pilotage



## Organisation structurelle du PEDT



## ***Les actions conduites par la commune pendant le temps scolaire***

***Les élèves du groupe scolaire « Les Epis d'Or » de la commune bénéficient d'un cadre satisfaisant pour*** envisager leur scolarité dans de bonnes conditions. En effet, la municipalité a toujours eu à cœur d'offrir aux enfants des conditions optimales.

Les élèves bénéficient chaque année, pendant le temps scolaire, de projets artistiques, culturels et sportifs financés par la commune :

- **Cycle avec l'école de musique**
- **Cycle à la piscine de Varcès**
- **Cycle à la patinoire pôle Sud de Grenoble**
- **Cycle ski de fond et participation à la foulée blanche**
- **Accueil à la bibliothèque communale**
- **Financement des classes transplantées et de nombreuses sorties scolaires**
- **Spectacle à l'occasion des fêtes de fin d'année**
- **Visite d'expositions artistiques**

## **Les services autour de l'enfant**

- **groupe scolaire « Les Epis d'Or » : 263 élèves pour l'année scolaire 2018 / 2019**
  - École maternelle : 4 classes soit 110 élèves
  - École primaire : 6 classes soit 153 élèves
  
- **Accueil de loisirs périscolaire « l'Oxalis » déclaré DDCS et intégré dans le CEJ 2015-2018**
  - ALSH du matin de 7h40 à 8h20 : en moyenne 55 enfants accueillis
  - ALSH du soir de 16h30 à 18h30 : en moyenne 84 enfants accueillis
  
- **Accueil de loisirs extrascolaire « l'Oxalis » déclaré DDCS et intégré dans le CEJ 2015-2018**
  - ALSH du mercredi de 08h00 à 18h00
  - ALSH vacances scolaires de 8h00 à 18h00
  
- **Multi-accueil « les mini loulous »**
  - 8 places pour l'accueil journée
  - 4 places pour l'accueil ½ journée le matin et l'après-midi
  
- **Accueil de loisirs « local des jeunes » déclaré DDCS et intégré dans le CEJ 2015-2018**
  - ALSH du mercredi de 14h00 à 17h00 : 12 places
  - ALSH vacances scolaires horaires variables :
    - 16 places pour l'accueil en sortie
    - 24 places pour l'accueil sur site

## **La nouvelle organisation horaire de la semaine scolaire**

L'un des enjeux majeurs du retour à la semaine de 4 jours est la mise en place d'une nouvelle organisation horaire de la semaine scolaire.

L'objectif est d'obtenir un emploi du temps plus adapté au rythme de l'enfant qui se trouvait impacté par les 5 demi-journées.

Ce choix a été motivé par le souhait de :

- **Respecter la chronobiologie de l'enfant**
- **Assurer un temps de repas plus confortable**
- **Permettre un allègement de la semaine pour ceux qui peuvent se reposer le mercredi**
- **Repenser les temps studieux de la semaine avec une possibilité d'anticipation des devoirs sur les temps du mercredi et donc allègement des soirées de l'enfant.**

**Définition des Temps libres :** *Un adulte référent avec fonction d'animateur, propose des activités récréatives (jeux de cour, jeux de société, activités manuelles, sports collectifs...). Ces activités récréatives font l'objet d'une programmation trimestrielle. Elles seront intégrées dans la logique éducative du PEDT.*

## **Les ressources humaines**

L'intervention en direction des enfants nécessite d'avoir une équipe de professionnels formée aux spécificités du champ éducatif, notamment pendant le temps périscolaire.

Un ensemble de formations a été ainsi proposé au personnel communal :

- **Des séances d'analyse de la pratique**
- **Des formations spécifiques pour l'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne**
- **La refondation de la « charte de qualité » pour la pause méridienne.**

Ces différentes formations qualifiantes dont a pu ou va pouvoir bénéficier le personnel en font des acteurs éducatifs à part entière.

- L'équipe d'animation du Service Jeunesse : 4 animateurs permanents sur les temps péri et extra-scolaires
- 4 ATSEM permanentes sur le temps scolaire
- 3 animateurs et / ou ATSEM vacataires

## ***Les parcours éducatifs :***

Le parcours éducatif est une suite d'expériences, de découvertes et de temps de pause, inscrits dans un processus d'évolution.

Il doit prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant en tant que personne évoluant dans un environnement collectif.

L'enfant doit s'épanouir dans un itinéraire favorisant la progression des savoirs être et des savoirs faire.

Il n'y a pas d'évaluation des enfants mais une évaluation de l'activité. Celle-ci doit pouvoir être réadaptée en fonction des besoins et des évolutions identifiées.

L'objectif principal de ce parcours est de permettre à chaque enfant d'avoir accès aux axes du Projet Educatif Territorial au cours de sa scolarité en maternelle, en élémentaire et au collège.

Les activités sont organisées en planning thématique périodique.

## **36 heures d'APC par enseignant**

- mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

« aide aux élèves rencontrant des difficultés » : maximum 6 enfants.

« accompagnement du travail personnel des élèves » : maximum 6 enfants.

« activités prévues par le projet d'école » : nombre d'enfants déterminé par les enseignants.

« lien avec le projet éducatif territorial » : maximum 12 enfants.

## **Et + de thèmes encore**

*(en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'école)*

### **Thématique sportive**

- Ateliers Multisports encadrés dans le cadre de l'ALSH

### **Thématique culturelle**

- activités lecture / inter-génération
- atelier BD
- initiation nouvelles technologies et internet
- rallye photos
- ateliers vidéo
- arts visuels

### **Thématique manuelle**

- activités loisirs créatifs
- activités poterie / sculpture
- activités costume / maquillage
- activités bricolage
- atelier cuisine

### **Thématique nature et découverte**

- ateliers développement durable, compostage.
- étude mare pédagogique

- animaux et produits en circuit court.

### Thématique libre expression

- espace discussion : bâton de paroles
- écriture
- lieu d'écoute
- activités de prévention : sécurité routière, violence, tabagisme et drogue...

### Thématiques spécifiques

- travail sur des périodes et des événements ciblés : Noël, Pâques, carnaval, etc
- participation à des manifestations sur la commune : Téléthon, journée du patrimoine, Fête de la Musique

## **La politique tarifaire**

La commune poursuit à travers ce PEDT son souhait d'une ouverture à tous en adaptant les tarifs à la fois aux revenus et à l'utilisation réelle des services périscolaires.

**(cf :annexe tarif)**

## **La communication**

Pour promouvoir le PEDT et informer les familles des nouveaux services, la municipalité utilise des supports de communication variés, et complémentaires.

L'ensemble des moyens de la ville est utilisé : bulletin municipal, panneaux d'affichage, site internet, panneau lumineux, plaquettes explicatives ...

## **L'évaluation du PEDT**

L'évaluation, qu'elle soit intermédiaire, en fin d'année scolaire ou à la fin des trois années, a pour but d'apporter un ensemble d'éléments permettant d'apprécier avec justesse l'action entreprise.

Il est donc nécessaire de pouvoir suivre la mise en place du PEDT, et pour cela un programme d'évaluation à temporalité précise sera arrêté entre l'ensemble des acteurs.

En effet, l'évaluation d'un processus quel qu'il soit, s'observe avec un regard attentif, critique dont les éléments le composant sont définis en amont.

Les critères d'évaluation sont quantitatifs d'une part : nombre d'enfants inscrits, nombre d'activités proposées ; et qualitatifs d'autre part : assiduité des enfants, satisfaction des parents, évolution du comportement des enfants, ambiance générale, etc..

Ces critères seront choisis de manière collégiale. Cette étape est primordiale, car elle conditionne l'évolution du PEDT pour répondre le mieux possible aux enjeux de la réforme. Elle sera supervisée par le service Enfance Jeunesse de la ville de Saint-Paul de Varcès, à travers la mise en place d'un groupe de travail, où l'ensemble des acteurs sera représenté à chaque fin de période.

## **REMERCIEMENTS**

Ce Projet Educatif de Territoire a nécessité un nombre élevé de réunions de travail, de rencontres thématiques et d'échanges pour construire un nouvel environnement sur le champ éducatif.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail partenarial entrepris sur l'éducation, et nous remercions particulièrement chacun des participants ayant contribué à sa réalisation, qu'il soit institutionnel, associatif, agent communal ou intervenant.

**Merci pour les enfants de Saint-Paul de Varcès**

Le Maire,  
David RICHARD

# ANNEXE

